



# Délibération du Conseil Municipal

N° 16/03\_2023

Le 13 mars 2023,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,  
Dûment convoqué le 7 mars 2023,  
S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de  
ceux qui, absents, avaient donné procuration :

Ali SMAOUI pouvoir à Monique GIRAUD

Étaient absents : Murat SOZERI, Clément BOUSQUET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	25
Absents :	4
Procurations :	1
Votants :	26

Délibération affichée le : 17 mars 2023

## CONVENTION DE PARTENARIAT « PERMANENCES NUMERIQUES » AVEC LE PIMMS MEDIATION ISERE

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le projet de convention entre la Ville et le PIMMS Médiation Isère,

**CONSIDERANT** l'intérêt de permettre aux usagers de bénéficier d'un accompagnement à la  
réalisation de certaines démarches administratives en ligne,

**CONSIDERANT** l'expérimentation réussie avec le PIMMS Médiation Isère qui s'est déroulée de  
septembre à décembre 2022 et la volonté de reconduire une telle action,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention de partenariat « Permanences numériques » Isère ci-annexée.

**DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette convention sont prévus au chapitre 65 nature 6574.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 13 mars 2023

**Le Maire,**

**Patrick MARGIER**

